

Annexe 2 - Convention entre parents et accueillante en milieu familial

Fiche horaire

Enfant - Nom et prénom :

À chaque changement, une nouvelle fiche horaire doit être complétée.

Sauf décision différente, une copie sera remise à la coordinatrice.

Horaire valable dès le :

  	Horaires (inscrire l'heure de début et de fin)	Repas (à cocher)
Lundi matin		☐ déjeuner
Repas		☐ dîner
Lundi après-midi		☐ goûter
Mardi matin		☐ déjeuner
Repas		☐ dîner
Mardi après-midi		☐ goûter
Mercredi matin		☐ déjeuner
Repas		☐ dîner
Mercredi après-midi		☐ goûter
Jeudi matin		☐ déjeuner
Repas		☐ dîner
Jeudi après-midi		☐ goûter
Vendredi matin		☐ déjeuner
Repas		☐ dîner
Vendredi après-midi		☐ goûter
Samedi		
<u>Horaires irréguliers</u> Fréquentation moyenne Hebdomadaire (art 17 et 18 du règlement)		

Lieu et date :

L'accueillante en milieu familial :

Les parents :